A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

A63B MATÉRIEL D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DE GYMNASTIQUE, DE NATATION, D'ESCALADE OU D'ESCRIME; JEUX DE BALLES; MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT

Schéma général

APPAREILS DE GYMNASTIQUE
- Barres; Poutres d'équilibre 1/00, 3/00; 4/00
- Appareils pour le saut; échasses 5/00, 6/00; 25/00
- Appareils à suspension libre; mâts à grimper ou agrès ou portiques 7/00; 9/00
- Massues 15/00
- Autres appareils ..... 17/00 à 23/00, 26/00
- Commandes 24/00

APPAREILS POUR DES SPORTS DÉTERMINÉS
- Grimper, alpinisme 27/00, 29/00
- Natation ..... 31/00 à 35/00
- Balles ..... 37/00 à 47/00
- Equipement pour le golf ..... 53/00 à 57/00
- Autres équipements pour jeux de balles 49/00, 51/00, 59/00, 61/00, 63/00
- Objets à lancer 65/00
- Appareillage d'entraînement 69/00

AUTRES JEUX SPORTIFS; AUTRES ACCESSOIRES 67/00; 71/00

Appareils de gymnastique (appareils d'entraînement destinés à des sports particuliers A63B 69/00, appareils pour l'exercice passif, massage A61H) **[3]**

1/00 Barres fixes
- 1/04 . Nettoyage des barres

3/00 Barres parallèles ou appareils similaires

4/00 Poutres d'équilibre [5]

5/00 Appareils pour le saut (tapis de saut A63B 6/00; pour la course à pied ou les sports hippiques, p.ex. haies, A63K) **[5]**
- 5/02 . Poteaux pour saut en hauteur
- 5/04 . . Cordes pour ceux-ci
- 5/06 . Perches pour saut en hauteur
- 5/08 . Tremplins (du type trampoline A63B 5/11) **[5]**
- 5/10 . . pour sports nautiques
- 5/11 . Trampolines **[5]**
- 5/12 . Appareils d'appui pour exercices de voltige, p.ex. chevaux d'arçon, chevalets de saut, tables de saut
- 5/16 . Dispositifs d'entraînement au saut; Dispositifs pour saut de ballon; Accessoires auxiliaires de saut
- 5/20 . Cordes à sauter
- 5/22 . Obstacles disposés sur le sol pour exercices de saut à la corde

6/00 Tapis ou moyens analogues pour amortir les chocs lors du saut ou en gymnastique ou analogue [5]
- 6/02 . pour se recevoir, p.ex. lors du saut à la perche **[5]**

7/00 Appareils de gymnastique à suspension libre
- 7/02 . Anneaux; Trapèzes
- 7/04 . Cordes à grimper
- 7/06 . Manèges à cordes pendantes
- 7/08 . Appareils pour funambules

9/00 Mâts à grimper, agrès ou portiques

15/00 Massues
- 15/02 . avec dispositifs lumineux

17/00 Appareils de gymnastique combinant plusieurs éléments tels que câbles, échelles, poutres, glissoires
- 17/02 . non séparables
- 17/04 . séparables

19/00 Cerceaux de sport
- 19/02 . Cerceaux à mouvement libre, p.ex. roues d'éducation physique
- 19/04 . mobiles sur châssis

21/00 Appareils de gymnastique pour développer ou fortifier les muscles ou les articulations du corps en surmontant des résistances, avec ou sans dispositifs de mesure (leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; mesure de la force musculaire A61B 5/22)
- 21/002 . isométriques ou isocinétiques, c. à d. à variation importante de force, sans mouvement musculaire important **[5]**
- 21/005 . utilisant des dispositifs résistants électromagnétiques ou électriques **[5]**
- 21/008 . utilisant des dispositifs résistants hydrauliques ou pneumatiques **[5]**
- 21/012 . utilisant des dispositifs résistants à friction **[5]**
- 21/015 . . comprenant des éléments tournants ou oscillants **[5]**
- 21/018 . . comprenant une corde se déplaçant par rapport à la surface d'éléments **[5]**
- 21/02 . utilisant des dispositifs résistants élastiques **[5]**
- 21/04 . . ancrés à une structure fixe
- 21/045 . . comprenant des éléments de torsion **[5]**
- 21/05 . . Eléments comprimés axialement **[5]**
- 21/055 . . Eléments du type à extension **[5]**
- 21/06 . Poids actionnés par l'utilisateur **[5]**
- 21/062 . . comprenant un guide pour des rangées verticales de poids **[5]**
- 21/065 . . portés sur le corps de l'utilisateur **[5]**
- 21/068 . . utilisant le propre poids de l'utilisateur **[5]**
- 21/072 . . Haltères, barres à boules ou similaires **[5]**
- 21/075 . . . à poids variables **[5]**
- 21/078 . . Dispositifs pour l'exercice, en position allongée sur le dos, des muscles extenseurs des bras **[5]**

21/08 . . ancrés à une extrémité
21/16 . Supports d'ancrage des dispositifs résistants à friction
21/22 . Dispositifs résistants avec masses tournantes
21/28 . Dispositifs utilisables par deux personnes en opposition

22/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à l'entraînement du système cardio-vasculaire, pour exercer l'agilité ou la coordination des mouvements (aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00) **[5]**
22/02 . avec des tapis roulants sans fin **[5]**
22/04 . avec des marches mobiles **[5]**
22/06 . avec un mouvement de pédalier (supports pour bicyclettes A63B 69/16; monocycles B62K 1/00) **[5]**
22/08 . . pour les jambes **[5]**
22/10 . . pour les bras **[5]**
22/12 . . simultanément pour les jambes et les bras **[5]**
22/14 . Plates-formes pour effectuer un mouvement alternatif en rotation autour d'un axe vertical **[5]**
22/16 . Plates-formes pour effectuer un mouvement de basculement autour d'un axe horizontal; Tambours d'équilibre; Planches d'équilibre ou similaires **[5]**
22/18 . avec des éléments ayant un mouvement circulaire ou rotatif engendré par des mouvements d'oscillation de l'utilisateur (cerceaux de sport A63B 19/00) **[5]**
22/20 . utilisant des roues, des rouleaux, des roulettes ou similaires déplacés sur le sol ou sur toute autre surface durant l'exercice **[5]**

23/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à des parties déterminées du corps (A63B 22/00 a priorité; aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras tout en enseignant la manipulation de claviers G09B, p.ex. G09B 15/06) **[5]**
23/02 . pour l'abdomen, la colonne vertébrale, le torse ou les épaules
23/025 . pour la tête ou le cou **[5]**
23/03 . . pour les muscles du visage **[5]**
23/035 . pour les membres, c. à d. supérieurs ou inférieurs, p.ex. en même temps **[5]**
23/04 . . pour les membres inférieurs **[5]**
23/08 . . . pour les articulations des chevilles **[5]**
23/10 . . . pour les pieds ou les orteils **[5]**
23/12 . . pour les membres supérieurs **[5]**
23/14 . . . pour les articulations des poignets **[5]**
23/16 . . . pour les mains ou les doigts **[5]**
23/18 . pour améliorer la fonction respiratoire **[5]**
23/20 . pour les muscles du vagin **[5]**

24/00 Commandes électriques ou électroniques pour les appareils d'exercice des groupes A63B 1/00 à A63B 23/00 [5]

25/00 Echasses ou analogues
25/02 . Echasses élastiques
25/04 . avec roues
25/06 . Chaussures montées avec échasses pour allonger le pas
25/08 . Béquilles de saut, p.ex. béquilles à ressort
25/10 . Chaussures pour rebondir élastiquement, fixées au pied

26/00 Appareils d'exercice non couverts par les groupes A63B 1/00 à A63B 25/00 [5]

Grimper; **Alpinisme**

27/00 Appareils pour grimper aux mâts, aux arbres ou similaires (ceintures de sécurité pour grimpeurs A62B 35/00)
27/02 . Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts cylindriques
27/04 . Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts profilés

29/00 Matériel d'alpinisme (casques A42B 3/00; dispositifs antidérapants pour chaussures, p.ex. griffes d'alpinisme, A43C 15/00; masques ou casques respiratoires pour l'emploi à haute altitude A62B 18/00; piolets B25D 7/00) **[3]**
29/02 . Cordes ou accessoires, p.ex. pour avalanches; Moyens pour indiquer où se trouvent des personnes ensevelies accidentellement, p.ex. dans la neige (détection des masses cachées G01V)
29/04 . Echelons d'escalade (fixés de façon permanente E06C 9/04)
29/08 . Equipement à main pour grimpeurs

Natation

31/00 Accessoires de natation (enseignement de la natation A63B 69/10 à A63B 69/14; sauvetage dans l'eau B63C 9/00)
31/02 . Gants de natation
31/04 . . avec dispositions pour agrandir la surface propulsive
31/08 . Palmes, ailerons ou autres aides à la natation tenus par les, ou attachés aux, mains, bras, pieds ou jambes (A63B 31/18 a priorité; portés comme des gants A63B 31/02) **[3]**
31/10 . . tenus par les, ou attachés aux, mains ou pieds **[3]**
31/11 . . . attachables seulement aux pieds **[3]**
31/12 . . tenus par les, ou attachés aux, bras ou jambes **[3]**
31/14 . . à clapets
31/16 . . avec dispositions pour faire varier la surface active
31/18 . Accessoires de natation avec effet propulsif simultanément par les mains et les pieds

33/00 Equipement de natation pouvant être fixé à la tête, p.ex. casques, lunettes de nageurs (appareils respiratoires, p.ex. tubes respiratoires, B63C 11/12)

35/00 Châssis de natation avec mécanismes de propulsion mus par le nageur ou par un moteur (autres bâteaux ou structures flottantes analogues de plaisance ou de sport B63B 35/71, B63B 35/73; engins automoteurs de plongée ou engins analogues B63C 11/46)
35/02 . en forme de queue de poisson
35/04 . avec des roues à aubes
35/06 . avec des pales ou éléments flottants jumelés
35/08 . à propulseur mécanique
35/10 . . manœuvré par le nageur
35/12 . . manœuvré par un moteur

Balles

37/00 Balles pleines; **Billes** (poids A63B 65/06)
37/02 . Noyaux particuliers
37/04 . . Noyaux rigides
37/06 . . Noyaux élastiques
37/08 . . Noyaux liquides; Noyaux plastiques
37/10 . . à centre de gravité excentré

37/12 . Revêtements particuliers
37/14 . Surfaces particulières

39/00 Balles creuses à volume constant
39/02 . Dispositions pour maintenir la pression
39/04 . . Balles creuses auxquelles on peut rendre leur forme par insufflation au moyen de piqûres suivies d'auto-obturation
39/06 . Revêtements particuliers
39/08 . . faits de deux moitiés

41/00 Balles creuses gonflables, ballons (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00; valves, p.ex. valves à fermeture automatique, F16K)
41/02 . Vessies
41/04 . . Fermetures de vessies
41/08 . Enveloppes de balles; Leurs fermetures
41/10 . Vessies formant l'enveloppe
41/12 . Outils ou appareils pour gonfler ou fermer les balles (pompes à air F04)

43/00 Balles avec dispositifs particuliers
43/02 . avec manche
43/04 . à centre de gravité excentré ou avec un moyen pour changer le centre de gravité (balles pleines A63B 37/10)
43/06 . à dispositifs lumineux

45/00 Appareils ou méthodes pour fabriquer les balles (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)
45/02 . Marquage des balles

47/00 Dispositifs pour la manipulation ou le traitement des balles
47/02 . pour le ramassage
47/04 . pour le nettoyage des balles (appareils pour nettoyer des boules, comme accessoires pour boulodromes ou jeux de boules de tables A63D 5/10)

<u>Raquettes, battes ou autres accessoires pour jeux de balles</u>

49/00 Raquettes de tennis, de volants ou de jeux analogues
49/02 . Cadres
49/04 . . avec dispositifs d'équilibrage
49/06 . . à fentes
49/08 . . à manches de structure particulière
49/10 . . faits de matériaux non métalliques autres que le bois
49/12 . . métalliques
49/14 . . Dispositifs de protection fixés au cadre
49/16 . Presses
49/18 . Enveloppes

51/00 Cordage des raquettes
51/02 . Boyaux; Succédanés
51/04 . . Structures en feuilles utilisées comme moyen de remplacement
51/06 . Cordages double face
51/08 . Cordage diagonal
51/10 . Renforcement du cordage
51/12 . Dispositifs ménagés dans ou sur la raquette pour le réglage de la tension des cordes
51/14 . Dispositifs pour encordage des raquettes
51/16 . . Machines ou appareils pour l'encordage pendant la fabrication

53/00 Clubs de golf
53/02 . Raccords entre le manche et la tête
53/04 . Têtes
53/06 . . ajustables
53/08 . avec des dispositions particulières pour faire varier l'impact
53/10 . Manches non métalliques
53/12 . Manches métalliques
53/14 . Poignées
53/16 . . ajustables

55/00 Sacs pour clubs de golf; **Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours**
55/02 . avec compartiments pour balles
55/04 . Supports avec dispositifs d'ancrage sur le terrain
55/06 . . Sacs à trépieds ou supports debout analogues
55/08 . Transporteurs à roues pour sacs de golf (caractéristiques de transmission de roulement ou de propulsion B60)
55/10 . Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours

57/00 Accessoires pour jouer au golf, p.ex. porte-tees, tees

59/00 Battes, raquettes, ou similaires, pour autres jeux (battes avec balle asservie A63B 67/20)
59/02 . pour crosse canadienne, pelote ou jeux similaires
59/04 . pour tennis de table
59/06 . pour baseball, thèque ou jeux similaires
59/08 . pour cricket
59/10 . pour croquet
59/12 . pour hockey
59/14 . pour hockey sur glace
59/16 . pour polo
59/18 . Cannes circulaires pour autres jeux

61/00 Filets de tennis ou accessoires pour le tennis ou jeux analogues
61/02 . Piquets; Piquets montés pour pouvoir tourner
61/04 . Dispositifs pour tendre ou régler les filets

63/00 Cibles ou buts pour jeux de balle (porte-tees A63B 57/00)
63/02 . montés rigidement (A63B 63/08 a priorité) **[3]**
63/04 . réglables ou pivotables (A63B 63/08 a priorité) **[3]**
63/06 . Cibles tournantes
63/08 . à orifice horizontal pour la balle, p.ex. pour le basket-ball **[3]**

65/00 Objets à lancer (jouets à lancer A63H 33/18; armes de jet F41B)
65/02 . Javelots, épieux ou analogues
65/04 . Marteaux
65/06 . Poids
65/08 . Boomerangs
65/10 . Disques; Palets
65/12 . Appareils de lancement de balles avec ou sans récepteurs

67/00 Jeux sportifs non prévus dans les groupes A63B 1/00 à A63B 65/00
67/02 . Jeux de golf particuliers p.ex. golf miniature
67/04 . Jeux de table pour exercices physiques, à l'instar des jeux de plein air, p.ex. tennis de table (autres jeux de table A63F)
67/06 . Jeux à faire voltiger des anneaux ou des disques
67/08 . Jeux à jongler ou à faire tournoyer des balles en tant que jeu d'adresse

67/10 . Jeux comportant des objets suspendus par un fil ou pouvant osciller, p.ex. des balles, des objets pointus en forme d'oiseaux ou d'autres animaux, pour viser et frapper des cibles (jeux utilisant une batte avec balle asservie A63B 67/20; jeux de quilles à boules asservies A63D 7/00)
67/12 . Jeux d'adresse à lancement d'objets
67/14 . Curling, galets; Autres jeux analogues avec objets à faire glisser
67/16 . Diabolos ou jeux de lancement par enroulement
67/18 . Badmington, volants ou autres jeux avec projectiles empennés
67/20 . Jeux utilisant une batte avec balle asservie **[3]**
67/22 . . la batte comportant un ou plusieurs trous **[3]**

69/00 Appareils d'entraînement ou appareils destinés à des sports particuliers (entraînement des parachutistes B64D 23/00)
69/02 . pour l'escrime
69/04 . simulant les mouvements du cheval (animaux-jouets à chevaucher A63G 19/00)
69/06 . pour canotage ou aviron
69/08 . . en bassins
69/10 . Appareils pour apprendre à nager, utilisés hors de l'eau
69/12 . Aménagements en piscine pour apprendre à nager
69/14 . . Châssis, planches pour apprendre à nager
69/16 . pour cyclisme
69/18 . pour ski
69/20 . Punching-balls
69/22 . . montés sur, ou suspendus à, des supports fixes
69/24 . . montés sur, ou suspendus à, des supports mobiles
69/26 . . . attachés au corps humain
69/28 . . Ballons portant des attaches en des points opposés
69/30 . . . attaches à ressort ou élastiques
69/32 . . avec dispositifs indicateurs
69/34 . Mannequins pour boxe ou football
69/36 . pour le golf
69/38 . pour le tennis
69/40 . Dispositifs fixés à demeure pour la projection de balles (armes de jet F41B 3/00; boîtes de lancement de pigeons artificiels F41J 9/18)

71/00 Accessoires pour jeux ou sports non couverts dans les groupes A63B 1/00 à A63B 69/00 (accessoires pour donner le départ A63K 3/02)
71/02 . pour jeux sportifs de plein air ou de gymnase
71/04 . pour jeux d'intérieur ou de salon
71/06 . Dispositifs indicateurs ou de marque pour jeux ou joueurs (chronométrage G07C)
71/08 . Moyens protecteurs du corps pour joueurs ou sportifs (vêtements de protection destinés aux sports A41D 13/00)
71/10 . . pour la tête (en forme de casquettes ou de coiffures A42B 1/08; casques A42B 3/00)
71/12 . . pour le corps ou les jambes
71/14 . . pour les mains, p.ex. gants de baseball, de boxe ou de golf (doigtiers pour le tir à l'arc F41B 5/16)
71/16 . . . pneumatiques (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)

A63C PATINS; **SKIS**; **PATINS À ROULETTES**; **FORME OU TRACÉ DE TERRAINS, DE PISTES OU SIMILAIRES** (dispositifs pour la pratique des sports sous-marins A63B 31/00, A63B 33/00, B63C 11/00; dispositifs pour glisser sur l'eau, p.ex. skis nautiques, B63B 35/79, B63B 35/81, B63B 35/83) **[5]**

Schéma général

PATINS
Patins à glace 1/00, 3/00
Patins à roulettes.....17/00
SKIS, RAQUETTES À NEIGE
Skis à neige.....5/00 à 11/00
Raquettes à neige 13/00
TERRAINS DE JEUX, p.ex. POUR JEUX DE BOULES, PATINOIRES OU PLANS D'EAU POUR SKI NAUTIQUE, LEURS COUVERTURES 19/00

Patins; **Accessoires de patinage**

1/00 Patins (patins à roulettes ou planches à roulettes A63C 17/00)
1/02 . montés à demeure sur la semelle des chaussures
1/04 . fixés au moyen de brides de serrage
1/06 . . comportant des plaques de semelles et de talons, chacune d'elles étant munie de brides de serrage
1/08 . . avec des brides de semelles et de talons serrées simultanément
1/10 . . le serrage s'obtenant par le mouvement du pied
1/12 . . le serrage s'obtenant par le balancement ou le déplacement de la lame ou de l'ensemble du patin
1/14 . . serrés au moyen de ressorts
1/16 . . Construction particulière des moyens de fixation des brides
1/18 . fixés au moyen de courroies
1/20 . comportant des moyens de fixation sur des éléments métalliques particuliers des chaussures
1/22 . à plaques de semelles particulières
1/24 . . à plaques élastiques
1/26 . . en deux parties permettant l'ajustage à la taille du pied
1/28 . . à plaques pivotantes
1/30 . à lames particulière
1/32 . . Structures particulières de la lame simple
1/34 . . Lames composites
1/36 . . à plusieurs lames
1/38 . du type tubulaire
1/40 . faits d'une seule pièce
1/42 . Fabrication des patins

3/00 Accessoires de patins
3/02 . Supports pour les chevilles (chaussures avec éléments pour soutenir le pied A43B 7/14)
3/04 . Châssis ou glissières d'appui pour patineurs
3/06 . Supports pour patineurs pendant le laçage des patins sur la chaussure
3/08 . Crampons particuliers pour lames de patins
3/10 . Appareils auxiliaires pour l'aiguisage des lames

3/12 . Gardes pour lames de patins
3/14 . Clés de patins

Skis; **Accessoires pour le ski**

5/00 **Skis**; **Véhicules sur skis** (traîneaux à patins, p.ex. ski-bobs, B62B 13/00)
5/02 . Skis pliants ou démontables
5/025 . Skis courts **[4]**
5/03 . Monoskis **[4]**
5/035 . Skis comportant des roulettes ou des courroies en contact avec le sol **[4]**
5/04 . Structure de la surface du ski **[4]**
5/044 . . de la semelle active **[4]**
5/048 . . des carres **[4]**
5/052 . . des spatules ou des talons des skis **[4]**
5/056 . . Matériaux pour la semelle active **[4]**
5/06 . Dispositifs particuliers sur éléments des skis, p.ex. gouvernes
5/065 . . Dispositifs empêchant de croiser les skis **[4]**
5/07 . . Moyens pour régler la raideur des skis
5/075 . . Amortisseurs de vibrations (amortisseurs de vibrations en soi F16F 7/00) **[4]**
5/08 . Skis à moteur (A63C 5/035 a priorité) **[4]**
5/11 . Skis combinés à des voiles **[4]**
5/12 . Fabrication des skis; Emploi de matériaux particuliers (matériaux pour la semelle active A63C 5/056) **[4]**
5/14 . . utilisant des matériaux synthétiques; comportant plusieurs couches liées **[4]**
5/16 . Dispositifs permettant d'utiliser les skis pendant qu'ils sont maintenus dans une position particulière l'un par rapport à l'autre, p.ex. à des fins d'entraînement **[4]**

7/00 **Dispositifs empêchant les skis de glisser en arrière**; **Taquets ou freins pour skis [4]**
7/02 . Peaux; Leurs succédanés
7/04 . Dispositifs de fixation des peaux
7/06 . Plaques en forme de dents pour semelle de ski
7/08 . Lames d'arrêt fixables aux skis de manière à être constamment en position active
7/10 . Lames d'arrêt à charnières, fixables aux skis de manière à pouvoir être mises hors de position active
7/12 . Crampons empêchant le glissement latéral

9/00 **Fixations de skis**
9/02 . Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes à plaque de semelle pivotante, ou à éléments pivotants, p.ex. du type Ellefsen
9/04 . Fixations par longues courroies ne se détachant pas d'elles-mêmes
9/06 . Fixations comportant un câble serrant le talon et reliées au bout avant du ski ne se détachant pas d'elles-mêmes
9/08 . se relâchant ou se détachant d'elles-mêmes en cas d'accident, c. à d. fixations de sécurité
9/081 . . à plaque de semelle pivotante
9/082 . . à plaque de talon pivotante
9/083 . . à courroie câble détachable
9/084 . . à rabattants de talon, p.ex. pouvant basculer
9/085 . . à rabattants de semelle, p.ex. pouvant basculer
9/086 . . utilisant des éléments fixés à la chaussure de l'usager et détachables de la fixation du ski
9/088 . . avec dispositifs de verrouillage à commande électronique **[4]**
9/10 . Mâchoires spéciales pour les pieds ne se détachant pas d'elles-mêmes; Crochets de fixation en une seule pièce ne se détachant pas d'eux-mêmes
9/12 . Bandes élastiques pour talons ne se détachant pas d'elles-mêmes
9/14 . Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec, à la fois, des guides-butées et des courroies de pied
9/16 . Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec des guides-butées sans courroies de pied
9/18 . Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes sans courroies de talon, mais avec un moyen de serrage aménagé au bout avant de la fixation ou derrière celle-ci
9/20 . Fixations ne se détachant pas d'elles-mêmes avec des griffes particulières pour les bords de semelles au lieu de lanières de pied
9/22 . Moyens pour ajuster les brides de serrage du pied
9/24 . Raidisseurs pour fixations de skis (raidisseurs pour fixations de skis se détachant d'elles-mêmes A63C 9/08)

11/00 **Accessoires pour le ski** (accessoires pour skis montés sur véhicules B60R 9/12)
11/02 . Dispositifs pour tendre, serrer ou presser les skis pour le transport ou le rangement **[4]**
11/04 . pour le traitement des skis
11/06 . . pour affûter les carres
11/08 . . Appareils à farter ou à enlever le fart (farts C09G 3/00)
11/10 . Appareils à remorquer les skis
11/12 . Appareils pour accrocher le talon de la chaussure au ski
11/14 . Appareils de réparation des skis endommagés
11/16 . Moyens particuliers aménagés sur les chaussures pour y fixer les skis (A63C 9/00 a priorité)
11/18 . Dispositifs pour enlever la neige des skis, des fixations de skis ou des chaussures de skis
11/20 . Protecteurs contre la neige, montés sur les skis
11/22 . Bâtons de skis
11/24 . . Anneaux de bâtons de skis
11/26 . Dispositifs utilisés pour le montage des fixations des skis, p.ex. gabarits **[4]**

13/00 **Raquettes à neige**
13/02 . Anneaux des raquettes à neige

17/00 **Patins à roulettes**; **Planches à roulettes [4]**
17/01 . Planches à roulettes (A63C 17/02 à A63C 17/28 ont priorité) **[4]**
17/02 . avec deux paires de roulettes
17/04 . avec des roulettes disposées autrement qu'en deux paires
17/06 . . du type à une seule voie
17/08 . . . du type à roue unique
17/10 . à chenilles
17/12 . à mécanisme moteur
17/14 . à freins, p.ex. freins de bout, embrayages à roue libre
17/16 . pour patinage sur patinoires de forme ou de dispositions particulières
17/18 . transformables en patins à glace ou à neige
17/20 . avec roues amovibles permettant d'utiliser les patins pour la marche
17/22 . Roues de patins

17/24 . . avec surfaces de roulement sphériques ou en forme de bille
17/26 . avec aménagements auxiliaires particuliers, p.ex. dispositifs lumineux, marqueurs ou de poussée
17/28 . avec dispositions pour s'asseoir

19/00 Forme ou tracé de terrains de jeux, patinoires, terrains pour jeux de boules ou plans d'eau pour ski nautique; **Leurs couvertures** (carrousels nautiques A63G 3/00; structure de la surface ou des fondations E01C; toits E04B 7/00; bâtiments ou groupes de bâtiments pour l'exercice des sports E04H 3/10; piscines ou pataugeoires E04H 4/00; dispositifs de couverture des bains E04H 4/06) **[4]**
19/02 . Aménagement de la surface des terrains selon les besoins des différents jeux
19/04 . Paillassons ou tapis pour terrains de jeux
19/06 . Appareils pour disposer ou diviser le terrain
19/08 . . Moyens mécaniques de marquage du terrain
19/10 . Pistes de patinage à roulettes ou sur glace; Pistes de ski alpin, de ski de fond, de saut à ski ou de luges (toboggans A63G 21/00; remonte-pentes B61B 11/00; réalisation ou entretien de surfaces de neige ou de glace convenant aux besoins de la circulation ou à des fins sportives E01H 4/00; enlèvement de la neige ou de la glace E01H 5/00; production de glace ou de neige F25C 3/00) **[4]**
19/12 . Couvertures amovibles pour la protection des terrains, des pistes, des emplacements de jeux ou analogues **[4]**

A63D BOULODROMES; **JEUX DE BOULES**; **BOULE ITALIENNE**; **BOULES**; **BILLARDS ANGLAIS**; **BILLARDS** (balles, billes A63B; jeux d'intérieur utilisant de petits éléments de jeux mobiles, p.ex. des boules, des billes, A63F 7/00)

Schéma général

BILLARDS 13/00, 15/00
JEUX DE BOULES ..... 1/00 à 9/00, 13/00

1/00 Boulodromes; **Terrains pour la boule italienne** (boulingrins A63C 19/00)
1/02 . démontables ou transportables
1/04 . Forme ou matériau de la surface; Supports de quilles formant bloc avec la surface
1/06 . Appareils de réglage; Emplacements pour joueurs
1/08 . Pistes pour le retour ou la circulation des boules

3/00 Jeux de boules de table; **Boulodromes miniatures**; **Jeux de boules** (déclenchés par pièces de monnaie G07F)
3/02 . Agencements de dispositifs pour propulser ou projeter les boules ou les billes (de tels dispositifs en soi A63F 7/24)

5/00 Accessoires pour boulodromes ou jeux de boules de table
5/02 . Appareils pour recueillir ou relever les boules; Dispositifs séparés pour le renvoi des boules
5/04 . Dispositifs indicateurs
5/06 . Supports de quilles
5/08 . Moyens pour faire tenir les quilles debout ou les retirer
5/09 . . les quilles étant rassemblées dans le bon ordre avant leur mise en place
5/10 . Appareils pour nettoyer les boules, les quilles ou les allées

7/00 Jeux de quilles, p.ex. jeux de quilles à boules asservies

9/00 Quilles

13/00 Billards anglais; **Jeux analogues** (dispositifs pour projeter ou faire rouler les boules ou les billes A63F 7/24)

Note

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
– "billards anglais" signifie une sorte de billards dans lesquels le joueur s'efforce de toucher les billes de telle sorte que celles-ci, et d'autres billes éventuellement, aillent tomber dans des trous numérotés qui déterminent le compte des points.

15/00 Billards; **Tables de billard**; **Billards de poche** (billards anglais A63D 13/00)
15/02 . Tables de billard conçues pour reposer sur des tables ordinaires ou analogues
15/04 . Tables de billard transformables en d'autres tables, ou similaires (en lits A47C 17/62)
15/06 . Bandes ou leur fixation
15/08 . Queues (autres dispositifs pour projeter les billes ou les boules A63F 7/24)
15/10 . . Râteliers pour queues de billard
15/12 . . Fixation des procédés
15/14 . . Moyens pour rendre rugueux les procédés
15/16 . Montures pour craies
15/20 . Dispositifs marqueurs ou enregistreurs (mécanismes de comptage en général G06M)

A63F **JEUX DE CARTES, DE ROULETTE OU JEUX SE JOUANT SUR TABLE**; **JEUX D'INTÉRIEUR UTILISANT DE PETITS ÉLÉMENTS DE JEU MOBILES**; **JEUX NON PRÉVUS AILLEURS** (équipement de traitement de données caractérisé par une application spécifique pour la conduite d'un jeu G06F 17/00, G06F 19/00) **[5]**

1/00 **Jeux de cartes** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) **[1,7]**

1/02 . Cartes à jouer; Formes particulières de cartes (méthodes d'impression B41K, B41M)

1/04 . Jeux de cartes combinés à d'autres jeux

1/06 . Accessoires pour jeux de cartes

1/08 . . Sabots

1/10 . . Appareils pour tenir les cartes

1/12 . . Batteurs de cartes

1/14 . . Distributeurs de cartes

1/16 . . Appareils pour indiquer le donneur

1/18 . . Dispositifs marqueurs ou enregistreurs; Indicateurs (A63F 1/16 a priorité; contrôleurs de temps G07C)

3/00 **Jeux se jouant sur une table**; **Jeux de hasard** (jeux de courses, jeux de circulation ou jeux d'obstacles caractérisés par des pièces mues par les joueurs A63F 9/14; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) **[1,7]**

3/02 . Echecs; Jeux similaires sur tablier

3/04 . Jeux géographiques ou analogues

3/06 . Lotos ou jeux de bingo; Systèmes, appareils ou dispositifs pour leur vérification **[5]**

3/08 . Jeux de hasard pouvant être joués par un grand nombre de personnes

5/00 **Jeux de roulette** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) **[1,7]**

5/02 . Jeux de billes analogues à la roulette

5/04 . Roulettes à disque; Roulettes à cadran; Totons; Totons marqués comme des dés

7/00 **Jeux d'intérieur utilisant de petits éléments de jeu mobiles, p.ex. des boules, billes, disques ou cubes** (jeux impliquant une table, jeux de hasard A63F 3/00; jeux de roulette A63F 5/00; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00; jeux de boules miniatures A63D 3/00; billard anglais ou jeux analogues A63D 13/00; billards, billards de poche A63D 15/00) **[1,7]**

7/02 . utilisant des éléments de jeu tombant ou des éléments de jeu roulant sur une surface inclinée, p.ex. billards électriques

7/04 . utilisant des boules ou des billes secouées ou roulant dans de petites boîtes

7/06 . Jeux simulant des jeux de balle de plein air, p.ex. le hockey (pour l'exercice physique du corps humain A63B 67/00)

7/07 . . dans lesquels les éléments de jeu sont continuellement en contact avec la surface de jeu ou supportés par celle-ci, p.ex. supportés par un coussin d'air **[3]**

7/20 . . dans lesquels les éléments de jeu sont projetés en l'air **[3]**

7/22 . Accessoires; Détails **[3]**

7/24 . . Dispositifs commandés par le joueur permettant de projeter ou de faire rouler les éléments de jeu (aménagements de ces dispositifs dans les jeux de boules de tables, dans les boulodromes miniatures ou les jeux de boules A63D 3/02; dans les billards anglais ou les billards A63D 13/00, A63D 15/00) **[3]**

7/26 . . . électriques ou magnétiques **[3]**

7/28 . . . utilisant la pesanteur **[3]**

7/30 . . Obstacles; Cibles; Dispositifs pour indiquer le score ou recevoir l'élément de jeu; Contacteurs actionnés par l'élément de jeu, p.ex. interrupteurs; Indicateurs d'inclinaison **[3]**

7/32 . . . Appareils destinés à changer les valeurs des scores **[3]**

7/34 . . Autres dispositifs pour manipuler les éléments de jeu, p.ex. moyens pour remettre en jeu des billes de bonus **[3]**

7/36 . . Détails structurels non couverts par les groupes A63F 7/24 à A63F 7/34, p.ex. armatures, tableaux de jeu, pistes de guidage **[3]**

7/38 . . . Surfaces de jeu déplaçables en cours de partie **[3]**

7/40 . . . Boules, billes ou autres éléments de jeu mobiles, p.ex. boules de billard, disques **[3]**

9/00 **Jeux non prévus ailleurs** (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu A63F 13/00) **[1,7]**

9/02 . Jeux de tir ou de lancement (objets à lancer pour le sport ou les loisirs A63B 65/00; jouets à jeter ou à lancer en soi A63H 33/18; cibles, champs de tir, collecteurs de balles F41J) **[3]**

9/04 . Dés (dés-totons A63F 5/04); Boîtes à dés; Dispositifs mécaniques de lancement de dés

9/06 . Jeux de patience; Autres jeux joués par une personne seule (jeux de billes à secouer dans des petites boîtes A63F 7/04)

9/08 . . Puzzles pourvus d'éléments mobiles l'un par rapport à l'autre

9/10 . . Puzzles à deux dimensions

9/12 . . Puzzles à trois dimensions

9/14 . Jeux de courses, jeux de circulation ou jeux d'obstacles caractérisés par des pièces mues par les joueurs (jeux utilisant des jetons A63F 3/00)

9/16 . Jeux de toupies

9/18 . Jeux de questions et réponses

9/20 . Dominos ou jeux analogues; Mah-jong

9/24 . Jeux utilisant des circuits électroniques, non prévus ailleurs **[5]**

9/26 . Jeux d'équilibre, c. à d. destinés à amener des éléments en ou hors équilibre **[7]**

9/28 . Jeux de réaction en chaîne avec des pièces se renversant; Distributeurs ou dispositifs de positionnement à cet effet **[7]**

9/30 . Jeux de capture par accrochage ou piégeage d'objets, p.ex. jeux de pêche **[7]**

9/32 . Jeux comportant un ensemble de longs bâtonnets, p.ex. mikado (A63F 9/30 a priorité) **[7]**

9/34 . Jeux utilisant des pièces déplacées ou tenues magnétiquement, non prévus dans d'autres sous-groupes du groupe A63F 9/00 **[7]**

11/00 Accessoires de jeux d'usage général [7]

Note

Les accessoires de jeux spécialement adaptés pour un type particulier de jeu sont classés dans un des groupes A63F 1/00 à A63F 9/00 couvrant le jeu particulier. **[7]**

13/00 Aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement, p.ex. sur un écran de télévision, montrant des représentations relatives au jeu (circuits électriques, voir les sous-classes appropriées) **[7]**

13/02 . Accessoires (dispositions d'entrée ou de sortie pour les calculateurs numériques électriques G06F 3/00) **[7]**

13/04 . . pour pointer sur des zones spécifiques de l'affichage, p.ex. avec des moyens à photodétection **[7]**

13/06 . . utilisant des moyens actionnés par le joueur pour commander la position d'une zone spécifique sur l'affichage **[7]**

13/08 . Détails ou dispositions de structure, p.ex. boîtier, câblage, connexions, coffrets, non prévus ailleurs **[7]**

13/10 . Commande du déroulement du jeu, p.ex. début, progression, fin **[7]**

13/12 . comprenant une interaction entre plusieurs dispositifs de jeu, p.ex. systèmes de transmission ou de distribution **[7]**

A63G MANÈGES; BALANÇOIRES; CHEVAUX À BASCULE; TOBOGGANS; MONTAGNES RUSSES; DISTRACTIONS PUBLIQUES ANALOGUES

Schéma général

CARROUSELS.....1/00 à 7/00

BALANÇOIRES OU BRANLOIRES, GRANDES ROUES.....9/00, 11/00, 13/00, 27/00

CHEVAUX À BASCULE, AUTRES ANIMAUX-JOUETS À CHEVAUCHER.....13/00 à 19/00

TOBOGGANS OU GLISSOIRES, APPAREILS SIMILAIRES POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....21/00, 23/00, 25/00, 29/00

AUTRES APPAREILS POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....31/00, 33/00

Manèges ou carrousels

1/00 Manèges

1/02 . avec tunnels

1/04 . avec toboggans

1/06 . avec plusieurs plateaux concentriques

1/08 . mus mécaniquement

1/10 . . par l'électricité

1/12 . mis en rotation par les passagers eux-mêmes

1/14 . . par les pieds poussant une surface fixe ou en courant

1/16 . . au moyen d'anneaux de traction

1/18 . . par des avirons

1/20 . . par balancement ou mouvements de bascule

1/22 . avec des bicyclettes servant de siège

1/24 . avec sièges exécutant dans un plan horizontal des mouvements autres que circulaires

1/26 . . avec sièges à mouvement planétaire dans un plan horizontal

1/28 . avec sièges formant balançoires centrifuges

1/30 . avec sièges à va-et-vient vertical, p.ex. représentant des animaux

1/32 . avec sièges dont deux ou plus forment balançoires à bascule

1/34 . avec sièges mobiles sur une voie ondulée

1/36 . dont les sièges montés comme des balançoires libres ne peuvent se mouvoir radialement vers l'extérieur

1/38 . à plateaux basculants

1/40 . . à mât oblique

1/42 . . en forme de cône

1/44 . avec des plateaux à mouvement de va-et-vient vertical

1/46 . . mus par un arbre fileté

1/48 . avec des plateaux sur lesquels des véhicules montés à mouvement libre se déplacent vers l'extérieur quand le manège tourne

3/00 Carrousels nautiques, p.ex. flottant librement

3/02 . à sièges flottants

3/04 . pour nageurs

3/06 . Manèges sous-marins

4/00 Accessoires pour manèges non limités à l'un des groupes A63G 1/00 ou A63G 3/00

5/00 Jeux sur manège

7/00 Montagnes russes

Balançoires (en tant que meubles de pouponnières A47D 13/10); **Chevaux à bascule** (chaises à bascule en tant que meubles de pouponnières A47D 13/10); **Autres animaux-jouets à chevaucher** **[3]**

9/00 Balançoires

9/02 . à deux axes de suspension

9/04 . à points de suspension mobiles

9/06 . Balançoires remontantes

9/08 . Balançoires bouclant la boucle

9/10 . à siège en forme de chevaux, culottes de cheval ou analogues
9/12 . Verrouillage des attaches de suspension
9/14 . à suspension élastique
9/16 . Mécanismes de commande, tels que câbles, transmissions, courroies, commandes à moteur
9/18 . . par patins oscillants
9/20 . . Balançoires à avirons
9/22 . Freins

11/00 Branloires

13/00 Berceaux à bascule; Chevaux à bascule; Appareils analogues reposant sur le sol
13/02 . Berceaux à bascule
13/04 . . Berceaux à bascule montés sur ressorts
13/06 . Chevaux à bascule
13/08 . . montés sur leviers ou ressorts
13/10 . . à patins démontables, en vue d'autres utilisations

15/00 Chevaux à bascule sur galets agencés en vue d'avancer
15/02 . à galets divisés
15/04 . avec des dispositions pour pousser en avant

17/00 Dadas

19/00 Animaux-jouets à chevaucher
19/02 . faits pour se déplacer par l'effet des mouvements de cavalier autrement qu'au moyen de roues à rochet
19/04 . à roues excentrées
19/06 . Animaux-jouets basculants à chevaucher, agencés pour se déplacer au moyen d'articulations en parallélogramme
19/08 . agencés pour se déplacer au moyen de roues à rochet, p.ex. par extension des jambes
19/10 . . par pression verticale sur les sièges ou les selles
19/12 . . en créant des oscillations
19/14 . . par action sur des étriers ou des pédales
19/16 . agencés pour se mouvoir par coups de perche
19/18 . agencés pour se déplacer par un mouvement de marche
19/20 . à moteur

Toboggans; Glissoires; Appareils similaires pour divertissements publics

21/00 Toboggans; Toboggans en hélice
21/02 . sans rails
21/04 . à rails fixes
21/06 . avec aménagements pour le passage de véhicules
21/08 . avec aménagements additionnels pour faire tourner les véhicules
21/10 . avec des voies en spirales
21/12 . avec des véhicules particuliers, p.ex. en forme de chevaux
21/14 . avec des glissoires mobiles commandées
21/16 . avec expulsion du passager hors de son siège
21/18 . Water-chutes
21/20 . Glissoires à véhicules suspendus, ou à véhicules mobiles sur câbles ou appareils similaires
21/22 . Glissoires suspendues

23/00 Cuves tournantes ou basculantes

25/00 Appareils semblables à des automobiles que l'on dirige soi-même; Leurs voies de roulement

27/00 Balançoires russes; Grandes roues, p.ex. roues Ferris
27/02 . à mouvements particuliers des véhicules portant les sièges
27/04 . à axe pouvant s'incliner
27/06 . roulant à niveau constant
27/08 . montées sur manèges

29/00 Tambours roulant et culbutant avec ou sans sièges roulants
29/02 . avec sièges restant au fond du tambour

Autres appareils pour divertissements publics

31/00 Installations pour divertissements publics
31/02 . à substructures mobiles
31/04 . . à substructures à secousses
31/06 . . à mouvement ondulatoire de la substructure
31/08 . . dans lesquels la substructure est animée de mouvements de boucle, de saut ou de projection
31/10 . . à escalateurs ou substructures animées analogues
31/12 . . à substructures gonflables et mobiles (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)
31/14 . . à planchers montés sur ressorts; à planchers mobiles
31/16 . créant l'illusion d'un voyage

33/00 Dispositifs non couverts ailleurs permettant des compétitions entre plusieurs personnes

---

A63H JOUETS, P.EX. TOUPIES, POUPÉES, CERCEAUX, JEUX DE CONSTRUCTION

Schéma général

FIGURINES JOUETS MUES MÉCANIQUEMENT OU PAR LA PESANTEUR 11/00, 13/00, 15/00

VÉHICULES-JOUETS
- Trains miniatures et trains-jouets 19/00, 21/00
- Autres véhicules; leurs voies; machines 17/00, 23/00, 27/00; 18/00; 25/00

TOUPIES; POUPÉES; ANIMAUX 1/00; 3/00

AUTRES JOUETS 5/00, 7/00, 33/00

FABRICATION DES POUPÉES OU DES FIGURINES 9/00

MÉCANISMES MOTEURS; COMMANDES; TRANSMISSIONS 29/00; 30/00; 31/00

ATTRAPES, CONFETTI 37/00

1/00 **Toupies** (toupies volantes A63H 27/127)
1/02 . à dispositifs de moulinage indépendants
1/04 . . à moulinage à ficelle ou courroie
1/06 . à dispositif de moulinage intégré
1/08 . avec dispositions pour remontage en soufflant
1/10 . pouvant être mises en rotation en vrillant l'axe à deux mains
1/12 . Toupies à fouet; Fouets pour toupies
1/16 . Toupies sauteuses, danseuses ou décrivant des courbes
1/18 . Toupies doubles; Toupies multiples montées les unes dans les autres ou les unes sur les autres
1/20 . Toupies à figurines; avec des objets mobiles, en particulier figurines
1/22 . Toupies chromoscopiques
1/24 . Toupies à dispositifs lumineux
1/26 . Toupies émettant des souffles ou des explosions
1/28 . Toupies musicales
1/30 . Toupies grimpeuses, p.ex. yo-yo
1/32 . Disques tourbillonnant ou tournant au moyen de cordes torsadées

Poupées; **Figurines**; **Jouets musicaux**

3/00 **Poupées**

Note

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
– "poupées" inclut les animaux.

3/02 . en tissus ou rembourrées
3/04 . à carcasse déformable
3/06 . gonflables ou remplies d'air (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)
3/08 . par découpage de feuilles de papier, pliables ou habillables
3/10 . Figurines plates pourvues de membres avec ou sans moyens pour les faire tenir debout (A63H 3/08 a priorité) **[4]**
3/12 . Poupées à double face
3/14 . dans lesquelles peuvent être introduits les doigts de la main, p.ex. marionnettes
3/16 . faites d'éléments susceptibles d'assemblage
3/18 . Pantins
3/20 . dont les éléments sont mus par le mouvement d'autres parties, p.ex. membres
3/24 . Poupées buveuses; Poupées versant des larmes; Poupées mouillant leurs langes
3/26 . Poupées flottantes
3/28 . Agencement dans les poupées de moyens pour produire des sons; Moyens dans les poupées pour produire des sons
3/31 . . Soufflets, cylindres ou similaires pour produire des sons
3/33 . . Autres moyens de production de sons spécialement conçus pour les poupées
3/36 . Détails ou accessoires
3/38 . . Yeux de poupées
3/40 . . . mobiles
3/42 . . . Fabrication des yeux (yeux artificiels pour êtres humains A61F 2/14)
3/44 . . Chevelures ou perruques de poupées; Sourcils; Cils (perruques, sourcils, cils pour les êtres humains A41G)
3/46 . . Attaches des membres
3/48 . . Montages d'éléments intérieurs, p.ex. pour des yeux à mouvement automatique
3/50 . . Carcasses, supports ou roues pour poupées ou animaux
3/52 . . Maisons de poupées, ameublement ou autres accessoires; Habillement (chaussures de poupées A43B 3/28)

5/00 **Dispositifs musicaux ou sonores à effet de jouets autres que dispositifs acoustiques** (toupies musicales A63H 1/28; projectiles à main détonant par explosion à l'impact F42B 4/16; production de musique, de son ou de bruit en général G10)
5/04 . Pistolets ou mitrailleuses fonctionnant sans amorce; Pétards (pétards à mèche F42B 4/04)

7/00 **Figurines guidées ou propulsées par l'usager**
7/02 . en poussant ou en tirant
7/04 . . entraînées en même temps qu'un véhicule
7/06 . . avec pieds formés de parties rotatives

9/00 **Méthodes ou matériaux particuliers pour la fabrication des poupées, animaux, figurines ou leurs éléments**

Figurines-jouets mues mécaniquement ou par la pesanteur

11/00 **Figurines se déplaçant d'elles-mêmes**
11/02 . mues par les vibrations engendrées par des masses tournant excentriquement
11/04 . Figurines grimpeuses, montant et descendant
11/06 . Jouets sauteurs
11/08 . Jouets réalisant des sauts périlleux ou des culbutes
11/10 . Figurines montées sur châssis à un ou plusieurs essieux au moyen desquels elles exécutent des mouvements naturels de course quand le jouet roule sur le sol
11/12 . . Jouets à roues avec figurines exécutant des contorsions pendant le mouvement
11/14 . Figurines marcheuses équilibrées par effet gyroscopique
11/18 . Figurines qui exécutent un mouvement naturel de marche **[4]**
11/20 . . avec paires de jambes, p.ex. chevaux **[4]**

13/00 **Figurines à éléments automoteurs, avec ou sans mouvement de l'ensemble du jouet**
13/02 . Jouets imitant des actions naturelles, p.ex. chat attrapant une souris, ruades
13/03 . . Animaux pondeurs **[4]**
13/04 . . Figurines mécaniques imitant les mouvements de joueurs ou de travailleurs
13/06 . . . la boxe ou la lutte
13/08 . . . des exercices militaires
13/10 . . . tirant des flèches ou autres projectiles
13/12 . . . des mouvements de gymnastique ou d'acrobatie
13/14 . . . sautant à la corde
13/15 . . . simulant l'action d'écrire ou de dessiner (dessins changeants ou secrets B44F 1/10) **[4]**
13/16 . Boîtes dont les figurines sortent en sautant
13/18 . Balançoires; Figurines basculantes
13/20 . Manèges avec figurines mobiles; Modèles de foires ou similaires, avec figurines mobiles

15/00 **Autres jouets mus par la pesanteur**
15/02 . Figurines descendant un plan incliné en se dandinant par l'effet de la pesanteur

15/04 . Figurines se balançant autour d'un point situé au-dessus du centre de gravité
15/06 . Jouets se redressant d'eux-mêmes
15/08 . Figurines à mouvements de culbute produits par des billes intérieures

Véhicules-jouets; **Machines-jouets**

17/00 **Véhicules, p.ex. automoteurs**; **Leurs accessoires** (jeux de circulation comprenant des pièces mues par les joueurs A63F 9/14)
17/02 . transformables sous l'action d'un choc, p.ex. dispositions pour simuler les accidents
17/045 . en forme de véhicules blindés, chars d'assaut ou analogues **[4]**
17/05 . Camions
17/06 . . à benne basculante
17/08 . . à plate-forme portant une échelle levée mécaniquement
17/10 . . à plate-forme portant un réservoir de transport de liquides
17/12 . avec grues, treuils ou analogues
17/14 . Automobiles ou camions à chenilles
17/16 . en forme de bicyclette, avec ou sans personnage
17/18 . Tricycles, p.ex. avec figurines mobiles
17/21 . en forme de motocycles avec ou sans figurines **[4]**
17/22 . Scooters avec conducteurs, propulsés par leurs roues ou par le mouvement du sujet
17/24 . en forme de luges, traîneaux, bobsleighs, avec ou sans figurine
17/25 . Autres véhicules à roues avec figurines mobiles
17/26 . Détails ou accessoires (mécanismes moteurs A63H 29/00)
17/267 . . Montage des roues sur le chassis **[4]**
17/273 . . Mécanismes d'ouverture ou de fermeture des portes ou analogues **[4]**
17/28 . . Systèmes d'éclairage électrique
17/30 . . Indicateurs de direction
17/32 . . Dispositifs de signalisation acoustique ou optique
17/34 . . Dispositions pour imiter le bruit des moteurs
17/36 . . Directions pour véhicules
17/38 . . . mues à la main
17/385 . . . commandées à distance (agencements de commande à distance spécialement conçus pour les jouets A63H 30/00) **[4]**
17/39 . . . . radioguidées **[4]**
17/395 . . . préprogrammées **[4]**
17/40 . . . Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière quand ils rencontrent un obstacle
17/41 . . . Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière pour empêcher leur chute de la surface support **[4]**
17/42 . . Arrêts ou freins automatiques
17/44 . . Garages pour véhicules; Stations-services

18/00 **Routes ou voies de roulement pour jouets** (pour chemins de fer A63H 19/30; pour voies ferrées spéciales A63H 21/00); **Propulsion par interaction entre le véhicule et sa voie de roulement**
18/02 . Construction ou disposition de la voie de roulement
18/04 . . Voies en montagnes russes (A63H 18/06 a priorité)
18/06 . . conçues pour provoquer le mouvement du véhicule par modification de l'inclinaison d'une partie de la voie
18/08 . avec des moyens mécaniques de guidage ou de direction
18/10 . avec des moyens magnétiques de direction
18/12 . Amenée du courant électrique au véhicule par l'intermédiaire de la voie
18/14 . Trajets aménagés sur la voie, p.ex. au moyen de courroies transporteuses sans fin, d'aimants, de disques directeurs
18/16 . Commande de la direction du véhicule par interaction entre le véhicule et la voie; Commande d'éléments de voie par le véhicule

19/00 **Trains miniatures** (propulsion par interaction entre le véhicule et son chemin de roulement A63H 18/00)
19/02 . Locomotives; Automotrices
19/04 . . mues par ressort
19/06 . . Locomotives à vapeur; Leur machinerie
19/08 . . . Chaudières pour locomotives
19/10 . . à marche électrique
19/12 . . . à transmission électrique réversible
19/14 . . Dispositions pour imiter les traits caractéristiques des locomotives, p.ex. sifflets, signalisation, halètement
19/15 . Types particuliers de wagons
19/16 . Eléments des véhicules pour chemins de fer
19/18 . . Mécanismes d'attelage ou de désaccouplement
19/20 . . Eclairage
19/22 . . Roues, essieux ou bogies
19/24 . Trains électriques; Leurs systèmes
19/26 . . Véhicules à fil de trolley aérien; Trolley-bus
19/28 . Systèmes de trains mécaniques
19/30 . Voies; Rails; Connexions de rails
19/32 . . Aiguillages; Leurs commandes
19/34 . Ponts; Gares; Systèmes de signalisation
19/36 . Reproduction de l'infrastructure ferroviaire, p.ex. types d'agencement de plusieurs unités dans des boîtes ou sur des plateaux ou en combinaison avec des paysages (modèles réduits ou paysages d'usage général G09B)

21/00 **Autres chemins de fer**
21/02 . à câble ou rail de suspension
21/04 . Monorails, p.ex. à véhicules enserrant le rail comme le ferait une selle (A63H 21/02 a priorité)

23/00 **Bateaux**; **Jouets flottants**; **Autres jouets aquatiques [2]**
23/02 . Bateaux; Bateaux à voiles
23/04 . . Bateaux automoteurs; Navires ou sous-marins automoteurs
23/06 . . . à propulsion par réaction
23/08 . Ludions ou autres plongeurs
23/10 . Autres jouets aquatiques, jouets flottants ou similaires
23/12 . . Projectiles portés par l'eau; Jouets mis en pièces par un choc; Bateaux explosants
23/14 . . Moteurs particuliers
23/16 . . Installations pour jouets aquatiques; Ports

25/00 **Machines à vapeur, à gaz ou à air comprimé** (pour locomotives A63H 19/06)
25/02 . Distributions

27/00 **Avions**; **Autres jouets volants** (jouets avec parachutes A63H 33/20)
27/01 . Avions à ailes souples ou pliées **[4]**
27/04 . Avions captifs

27/08 . Cerfs-volants
27/10 . Ballons (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)
27/127 . Jouets volants pouvant atterrir ou décoller verticalement; Toupies volantes (disques volants A63B 65/10) **[4]**
27/133 . . Hélicoptères; Giravions (A63H 27/04 a priorité) **[4]**
27/14 . Dispositifs de décollage ou de lancement pour avions; Aménagements sur les avions pour leur décollage ou leur lancement
27/16 . Jouets volants en papier plié **[4]**
27/18 . Caractéristiques structurelles des fuselages, des ailes ou analogues, p.ex. pour avions modèles réduits **[4]**
27/20 . Systèmes de transmission pour manœuvrer les commandes de gouverne, les volets d'ascension ou analogues **[4]**
27/22 . Avions automoteurs, p.ex. à lanières extensibles en caoutchouc (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) **[4]**
27/24 . . propulsés par un moteur à combustion ou un moteur électrique (moteurs ultra petits en soi, p.ex. pour entraîner des maquettes, F02B 75/34; moteurs électriques en soi H02K) **[4]**
27/26 . . . Jouets volants mus par réaction, p.ex. avions (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) **[4]**
27/28 . Oiseaux volants **[4]**
27/30 . Caractéristiques communes aux hélices pour avions modèles réduits, p.ex. caractéristiques structurelles (pour hélicoptères A63H 27/133) **[4]**
27/32 . Equipement d'atterrissage pour avions, p.ex. de type à roues, à flotteurs **[4]**

Mécanismes moteurs ou transmissions pour jouets ou véhicules-jouets

29/00 Mécanismes moteurs pour jouets en général
29/02 . Mouvements d'horlogerie
29/04 . . Mécanismes moteurs à ressort hélicoïdal
29/06 . . Autres éléments à cet effet
29/08 . Mécanismes moteurs à billes ou masses
29/10 . Mécanismes moteurs à fluide
29/12 . . à courant de sable
29/14 . . à courant d'eau
29/16 . . à vapeur ou air comprimé
29/18 . Mécanismes moteurs à lanières de caoutchouc extensibles
29/20 . Mécanismes à roue libre
29/22 . Mécanismes électriques (alimentation en énergie électrique par la voie A63H 18/12)
29/24 . Parties constitutives ou accessoires des mécanismes moteurs, p.ex. moyens pour remonter ou faire démarrer des moteurs

30/00 Agencements de commande à distance spécialement conçus pour les joueets, p.ex. pour véhicules (directions pour véhicules A63H 17/36; pour chemins de fer modèles réduits A63H 19/24, A63H 19/28) **[4]**
30/02 . Agencements électriques (transformateurs H01F; convertisseurs H02M)
30/04 . . par transmission sans fil
30/06 . Agencements hydrauliques ou pneumatiques

31/00 Transmission pour jouets (transmissions en général F16H)
31/02 . Mécanismes à vis sans fin
31/04 . Mécanismes à friction
31/06 . Commande à courroies ou ficelles
31/08 . Mécanismes de commande des transmissions; Transmissions pour produire un mouvement alternatif
31/10 . Mécanismes de transmission par fils métalliques mobiles longitudinalement, enfermés dans des tubes flexibles

---

33/00 Autres jouets
33/02 . Cerceaux; Bâtons pour leur propulsion
33/04 . Jeux de construction; Blocs, bandes ou autres éléments pour ces jeux
33/06 . . assemblés sans emploi de pièces additionnelles
33/08 . . . pourvus de trous, rainures ou saillies complémentaires, p.ex. queue d'aronde
33/10 . . assemblés au moyen d'éléments additionnels sans collage
33/12 . . . Bandes perforées ou analogues assemblées au moyen de tiges, chevilles ou similaires
33/14 . . spécialement conçus pour être assemblés au moyen de colle ou de mortier
33/16 . Modèles obtenus par pliage de papier
33/18 . Jouets à jeter ou à lancer (comme élément d'un jeu A63F 9/02; armes de jet F41B 3/00; fusils jouets à ressort F41B 7/08)
33/20 . Jouets avec parachutes; Parachutes (parachutes pour aéronautique B64D)
33/22 . Jouets d'optique, de couleur ou d'ombre (kaléidoscopes G02B 27/08)
33/26 . Jouets électriques ou magnétiques (moteurs électriques A63H 29/22)
33/28 . Jouets pour bulles de savon; Jouets à fumée (moyens pour faire des ronds de fumée de tabac A24F 13/30)
33/30 . Imitations d'appareils, non prévues ailleurs, p.ex. de téléphones, de balances, de caisses enregistreuses (tirelires A45C 1/12; poinçonneuses de tickets pour jeux d'enfants G07B 9/02) **[3]**
33/32 . Moules, formes, pelles ou similaires pour jeux de plage
33/36 . Jouets à étincelles
33/38 . Livres d'images ayant en plus un effet de jouet, p.ex. images qui apparaissent ou qui se déplacent (livres d'images B42D 1/00) **[4]**
33/40 . Moulins à vent; Autres jouets mus par un courant d'air (mécanismes moteurs pour figurines ou véhicules A63H 29/16)
33/42 . Modèles réduits ou paysages non prévus ailleurs (modèles réduits ou paysages d'usage général G09B)

37/00 Attrapes; **Confetti, serpentins ou articles de cotillon similaires [4]**

A63J **MATÉRIEL DE THÉÂTRE, CIRQUE OU D'AUTRES LIEUX DE SPECTACLE**; **ACCESSOIRES DE PRESTIDIGITATION OU ANALOGUES** (bâtiments pour réunions publiques, divertissements ou sports E04H 3/10)

Schéma général

AMÉNAGEMENTS DE SCÈNES OU DE CIRQUES ..... 1/00 à 5/00
AUTRES SPECTACLES VISUELS ..... 13/00 à 19/00, 23/00
AUTRES DIVERTISSEMENTS 9/00, 11/00, 23/00
APPAREILS POUR ARTISTES 7/00, 21/00

1/00 **Aménagements de scènes** (tissus pour décors de théâtres, costumes ou rideaux D03D; structure de scènes de théâtre ou de théâtres E04H)

1/02 . Décors; Rideaux ou autres éléments scéniques similaires; Moyens pour les manœuvrer

3/00 **Equipement ou aménagements des cirques ou arènes** (structure des cirques E04B, E04H)

5/00 **Moyens auxiliaires pour produire des effets scéniques particuliers au théâtre, au cirque ou dans l'arène** (leur éclairage F21S)

5/02 . Dispositions pour effets scéniques; Accessoires de mise en scène

5/04 . . Dispositions pour effets sonores

5/10 . Dispositions pour rendre visibles ou audibles les mots prononcés

5/12 . Appareils pour élever ou abaisser des personnes (ascenseurs, escaliers ou trottoirs roulants B66B)

7/00 **Appareils auxiliaires pour artistes**

9/00 **Pistes centrifuges, pour boucler la boucle ou analogues** (toboggans pour divertissements publics A63G 21/00)

11/00 **Labyrinthes**

13/00 **Panoramas, dioramas, stéréoramas ou analogues** (modèles en général G09B)

15/00 **Baraques foraines, p.ex. pour attractions**; **Vues kaléidoscopiques ou autres spectacles de couleur** (jouets de couleur A63H 33/22; kaléidoscopes G02B 27/08)

17/00 **Appareillage pour musique de couleur**

19/00 **Théâtres ou spectacles de marionnettes ou d'ombres**

21/00 **Appareils de magie**; **Accessoires pour prestidigitateurs**

23/00 **Equipement pour spectacles non couverts par les autres groupes de la présente sous-classe**

23/02 . spécialement conçu pour salles de cinéma (moyens de projection cinématographique G03B)

A63K **COURSES**; **SPORTS ÉQUESTRES**; **MATÉRIEL OU ACCESSOIRES À CET EFFET** (compteurs de temps G04F 7/06; chronométrage G07C 1/22; dispositifs d'affichage d'information variable par sélection ou combinaison d'éléments individuels G09F 9/00)

1/00 **Courses**; **Pistes de courses**

1/02 . pour courses de lévriers ou autres chiens

3/00 **Equipement ou accessoires pour les courses ou les sports équestres**

3/02 . Dispositifs de départ, p.ex. barrières de départ

3/04 . Haies ou similaires

99/00 ***Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*** **[8]**